

Une histoire d'école ...



Chers parents,

Comme chaque année, nous nous faisons un plaisir de vous transmettre notre bulletin d'informations. Celui-ci contient des renseignements pratiques, des directives, des extraits de la loi et des conseils. Gardez-le précieusement pour la nouvelle année scolaire !

Dès la rentrée, Cindy Delabays sera la responsable d'établissement pour les deux cercles scolaires de Villorsonnens et Massonnens - Grangettes - Le Châtelard. Notez que ce changement n'a pas d'incidence directe sur la scolarité de vos enfants car chacun des cercles reste une entité distincte.

L'année scolaire 2016-2017 marque l'entrée en vigueur du Règlement d'exécution de la nouvelle loi scolaire. Ainsi, l'école fribourgeoise est dotée d'un cadre entièrement renouvelé qui doit lui permettre de s'adapter aux exigences d'un monde en perpétuelle évolution.

Les changements organisationnels sont les plus importants et le rôle du responsable d'établissement ainsi que les droits et les devoirs de tous les partenaires sont clairement définis.

Pour rappel, le responsable d'établissement est chargé de l'organisation, du fonctionnement de l'établissement, de la gestion administrative et pédagogique, de la conduite du personnel. Il veille également à la qualité de l'enseignement et de l'éducation, et doit porter une attention particulière à la collaboration entre tous les partenaires de l'école.

Si vous souhaitez en savoir plus au sujet de ce règlement d'exécution, vous pouvez consulter le lien suivant :

http://www.fr.ch/dics/fr/pub/aspects_juridiques/nouvelle_loi_scolaire_-_inform.htm.

Les changements liés au nouveau cadre légal ne devraient pas modifier les habitudes de collaboration qui sont en cours dans chaque cercle scolaire.

Ceci dit, le bien-être des enfants est toujours au centre de nos préoccupations, tout comme leur relation avec les enseignants et la confiance que les parents placent dans l'école. Le partenariat solide entre l'école et les parents est à la base du développement scolaire des enfants.

Les communes se joignent à nous pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos enfants, un bel été et, d'ores et déjà une excellente année scolaire 2016-2017 !

La responsable d'établissement

Le corps enseignant

1. Répartition des classes

<i>Site</i>	<i>Degré</i>	<i>Effectif</i>			<i>Enseignants</i>	<i>Taux d'activité</i>
Massonnens école	Ecole enfantine 1 et 2 H	4	10	14	Laurianne Morel	100 %
	Ecole enfantine 1 et 2 H	4	9	13	Pauline Roux	100 %
	3H	17			Sylvie Ruffieux	50 %
Massonnens pavillon	5H	14			Fabienne Demierre	50 %
					Sabine Harris	60%
					Poste à pourvoir	40%
Grangettes	4H	22			Séverine Robatel	100%
Le Châtelard	6-7H	14	8	22	Marie Golliez	100%
	7-8H	7	12	19	Caroline Maillard-Tissot	100%

2. Enseignants

<i>Classe</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Tél. privé</i>	<i>NPA</i>	<i>Localité</i>
Responsable d'établissement -RE- Cindy Delabays			079 642 14 17	1692	Massonnens
1-2H	Laurianne	Morel	079 782 00 04	1692	Massonnens
1-2H	Pauline	Roux	079 589 14 85	1634	La Roche
3H + ACM	Fabienne	Demierre	079 798 34 10	1630	Bulle
3H + ACM	Sylvie	Ruffieux	079 409 95 24	1690	Villaz-St-Pierre
4H	Séverine	Robatel	079 391 01 81	1740	Neyruz
5H	Sabine	Harris	079 639 54 88	1741	Cottens
6-7H	Marie	Golliez	079 227 68 01	1681	Billens
7-8H	Caroline	Maillard-Tissot	076 509 99 46	1740	Neyruz
ACM / ACT	Nathalie	Gropetti	026 921 26 82	1690	Villaz-St-Pierre
ACM / ACT	Véronique	Brüllhart	079 793 63 31	1742	Autigny

3. Présences pour l'école enfantine

<i>1H</i>	<i>Lu</i>	<i>Ma</i>	<i>Me</i>	<i>Je</i>	<i>Ve</i>
Matin	x		x	x	
Après-midi					x

<i>2H</i>	<i>Lu</i>	<i>Ma</i>	<i>Me</i>	<i>Je</i>	<i>Ve</i>
Matin	x	x		x	x
Après-midi	x	x		x	

4. Horaire des classes

<i>Enfantine</i>	Matin		Après-midi	
Jour	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
Lundi	08h05	11h40	13h40	15h20
Mardi	08h05	11h40	13h40	15h20
Mercredi	08h05	11h40	-	-
Jeudi	08h05	11h40	13h40	15h20
Vendredi	08h05	11h40	13h40	15h20

<i>Le Châtelard</i>	Matin		Après-midi	
Jour	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
Lundi	07h55	11h30	13h30	15h10
Mardi	07h55	11h30	13h30	15h10
Mercredi	07h55	11h30	-	-
Jeudi	07h55	11h30	13h30	15h10
Vendredi	07h55	11h30	13h30	15h10

<i>Grangettes</i>	Matin		Après-midi	
Jour	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
Lundi	08h00	11h35	13h35	15h15
Mardi	08h00	11h35	13h35	15h15
Mercredi	08h00	11h35	-	-
Jeudi	08h00	11h35	13h35	15h15
Vendredi	08h00	11h35	13h35	15h15

<i>Massonnens</i>	Matin		Après-midi	
Jour	<i>Début</i>	<i>Fin</i>	<i>Début</i>	<i>Fin</i>
Lundi	08h05	11h40	13h40	15h20
Mardi	08h05	11h40	13h40	15h20
Mercredi	08h05	11h40	-	-
Jeudi	08h05	11h40	13h40	15h20
Vendredi	08h05	11h40	13h40	15h20

Les élèves de 3H de Massonnens auront congé le mercredi matin et les élèves de Grangettes et Le Châtelard, le jeudi matin. Les élèves de 4H de Massonnens et Grangettes auront congé le mardi après-midi et les élèves de Le Châtelard, le jeudi après-midi. Lorsque dans la semaine le mardi, le mercredi ou le jeudi est un jour férié, tous les enfants viennent à l'école l'autre demi-jour.



5. Horaire des bus

Aller				
Départ		Arrivée	Matin	Après-midi
MAS	⇒	GRA	07h35	13h10
GRA	⇒	CHA	07h40	13h15
CHA	⇒	CHA	07h45	13h20
CHA	⇒	GRA	07h50	13h25
GRA	⇒	MAS	07h55	13h30
		MAS	08h00	13h35

Retour				
Départ		Arrivée	Matin	Après-midi
CHA	⇒	GRA	11h35	15h15
GRA	⇒	MAS	11h40	15h20
MAS	⇒	GRA	11h45	15h25
GRA	⇒	CHA	11h50	15h30
CHA	⇒	CHA	11h55	15h35
		CHA	12h00	15h40

N.B. L'école commence à l'heure indiquée sur le tableau précédent. Veuillez prendre vos dispositions pour que vos enfants soient présents quelques minutes avant.

Les enfants doivent être à l'heure pour le départ du bus. Le chauffeur n'attendra en aucun cas les retardataires. La ceinture de sécurité est obligatoire durant les trajets.

Nous profitons également de l'occasion pour vous rappeler qu'il n'est pas souhaité que les enfants soient présents dans la cour de l'école plus de 10 minutes avant l'heure du bus ou de l'école. Même si les enseignants sont dans le bâtiment scolaire, ils ne sont tenus d'assurer une surveillance en dehors des heures d'école seulement 10 minutes avant et 10 minutes après le temps de classe.

Sur le site de Grangettes, les communes du cercle scolaire ont délégué aux enseignantes, la responsabilité de la surveillance des élèves de Massonnens et du Châtelard, qui en raison des horaires du bus sont présents plus longtemps que ces 10 minutes réglementaires.

Comme vous le savez certainement, il est fortement déconseillé par les services de prévention et de sécurité routière de conduire les enfants à l'école en voiture. Le trafic automobile à proximité de ces lieux est un danger pour votre enfant et ses camarades.

Toutefois, nous sommes conscients que, parfois, il n'est pas possible pour votre enfant de se rendre à l'école ou à l'arrêt de bus à pied (condition météo, distance séparant le domicile de l'école ou de l'arrêt de bus, horaires, etc...).

Afin d'assurer une certaine sécurité à nos élèves, nous vous prions de vous parquer aux endroits définis ci-dessous et, si nécessaire, de faire le reste du chemin à pied avec votre enfant.

Ecole de Massonnens → sur la place de parc du café

Ecole de Grangettes → sur la place devant l'abri PC

Ecole du Châtelard → sur la place en face du café

En cas de force majeure, il est possible de demander une dérogation à la commune concernée.

6. Calendrier scolaire 2016-2017

Août					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Septembre					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Octobre					
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Novembre					
Lu		7	14	21	28
Ma	1	8	15	22	29
Me	2	9	16	23	30
Je	3	10	17	24	
Ve	4	11	18	25	

Décembre					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Janvier					
Lu	2	9	16	23	30
Ma	3	10	17	24	31
Me	4	11	18	25	
Je	5	12	19	26	
Ve	6	13	20	27	

Février					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	
Je	2	9	16	23	
Ve	3	10	17	24	

Mars					
Lu		6	13	20	27
Ma		7	14	21	28
Me	1	8	15	22	29
Je	2	9	16	23	30
Ve	3	10	17	24	31

Avril					
Lu	3	10	17	24	
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

Mai					
Lu	1	8	15	22	29
Ma	2	9	16	23	30
Me	3	10	17	24	31
Je	4	11	18	25	
Ve	5	12	19	26	

Juin					
Lu		5	12	19	26
Ma		6	13	20	27
Me		7	14	21	28
Je	1	8	15	22	29
Ve	2	9	16	23	30

Juillet					
Lu	3	10	17	24	31
Ma	4	11	18	25	
Me	5	12	19	26	
Je	6	13	20	27	
Ve	7	14	21	28	

25.08.16 Reprise

17.10.16 Vacances d'automne

01.11.16 Toussaint

08.12.16 Immaculée conception

26.12.16 Vacances de Noël

27.02.17 Vacances de carnaval

10.04.17 Vacances de Pâques

25.05.17 Ascension

26.05.17 Pont de l'Ascension

05.06.17 Lundi de Pentecôte

15.06.17 Fête-Dieu

16.06.17 Pont de la Fête-Dieu

07.07.17 Journée finale

7. Catéchisme

<i>Degré</i>	<i>Responsable</i>
3H	Ariane Jaquet, Le Châtelard
4H	Corinne Menoud, Massonnens
5H	Chantal Terreaux, Massonnens
6H	Nathalie Etienne, Châtelard
7H	Chantal Terreaux, Massonnens
8H	Nathalie Etienne, Châtelard



8. ACM / ACT

<i>Classe</i>	<i>Jour</i>	<i>Heures</i>	<i>Enseignante</i>
3H	Le jour et l'heure ne sont pas encore connus. Les enseignant(e)s vous les communiqueront ultérieurement.		Sylvie Ruffieux
4H			Fabienne Demierre
5H			Véronique Brülhart
6-7H			Nathalie Gropetti
7-8H			Nathalie Gropetti

9. Activités sportives

Les enfants apportent une tenue adéquate à la pratique du sport dans un sac. Les activités sportives sont obligatoires. Si un enfant est au bénéfice d'un certificat médical, il assiste tout de même à la leçon.

Les horaires pour la gymnastique en halle s'entendent : départ du bus de l'école et départ du bus de la halle de Gym.

9.1 Gymnastique

<i>Classe</i>	<i>Jour</i>	<i>Heures</i>	<i>Lieu</i>	<i>Jour</i>	<i>Lieu</i>
1-2 H	Lundi	08h05-09h30	Orsonnens		
3 H	Lundi	09h20-10h45	Orsonnens	Vendredi après-midi	Massonnens
4 H	Lundi	13h40-15h05	Sorens	Vendredi après-midi	Grangettes
5H	Mercredi	08h05-09h30	Orsonnens	Vendredi après-midi	Massonnens
6-7H	Jeudi	09h45-11h30	Sorens	Lundi après-midi	Le Châtelard
7-8H	Jeudi	08h15-09h55	Sorens	Vendredi après-midi	Le Châtelard

9.2 Piscine

Nous bénéficierons d'une heure hebdomadaire le vendredi de 11h35 à 12h50.

Madame Hélène Schilirò Favre accompagnera les classes et dispensera les cours de natation.

Les transports seront assurés par les bus scolaires. Les enfants termineront l'école vers 13h00.

3H	4H	5H	6-7H	7-8H
09.09.2016	11.11.2016	30.09.2016	17.02.2017	12.05.2017
16.09.2016	18.11.2016	02.12.2016	10.03.2017	19.05.2017
23.09.2016	25.11.2016	23.12.2016	17.03.2017	02.06.2017
07.10.2016	09.12.2016	13.01.2017	24.03.2017	09.06.2017
14.10.2016	16.12.2016	20.01.2017	07.04.2017	23.06.2017
04.11.2016	24.02.2017	27.01.2017	28.04.2017	30.06.2017
03.02.2017	31.03.2017	10.02.2017	05.05.2017	

9.3 Patinoire

Classes	Jour	Date	Heures
2H-3H-4H	Mardi	27.09.2016	9h00-11h00
2H-3H-4H	Lundi	28.11.2016	13h30-15h20
2H-3H	Lundi	30.01.2017	9h00-11h00
5H-6H-7H-8H	Vendredi	09.09.2016	13h30-15h20
5H-6H-7H-8H	Vendredi	18.11.2016	13h30-15h20
5H-6H-7H-8H	Vendredi	24.02.2017	13h30-15h20
5H-6H-7H-8H	Vendredi	31.03.2017	13h30-15h20



Les transports sont assurés par les bus scolaires.

Pour les classes de 2 à 4H nous comptons sur la présence de quelques parents vers 9h et 13h45 à la patinoire pour aider les enfants à attacher leurs patins. Merci de votre disponibilité.

9.4 Camp de ski 2017

Il aura lieu du 30 janvier au 3 février 2017 au Jaun.

Les enfants de 4 à 8H y participeront. Les élèves de 3H iront skier le mercredi. La recherche des bénévoles débutera en septembre. Les informations détaillées sur le déroulement du camp vous seront communiquées en décembre.

10. Financement

Les participations suivantes seront facturées aux parents :

- l'écolage se montera à CHF 70.- par élève ;
- la participation au camp de ski est de

- CHF 80.- pour 1 élève,
- CHF 140.- pour 2 élèves de la même famille,
- CHF 180.- pour 3 élèves de la même famille.

Les autres sources de financement sont :

- l'animation durant la fête du vin cuit les 30 septembre et 1er-2 octobre 2016
- la vente de saucisse à rôtir
- la participation des communes.

Votre participation est déterminante pour le succès de ces démarches et nous savons pouvoir compter sur vous. Soyez-en remerciés !

11. Absences / demandes de congés spéciaux

En cas de maladie, de visite chez un médecin, les parents ou les personnes qui en ont la garde doivent impérativement en informer le maître de classe, ceci avant le début des cours et sans aucune exception.

Nous vous rappelons l'obligation de remettre un certificat médical au maître de classe dès le 6ème jour d'absence.

Lors d'un décès ou de demande de congé pour un enterrement, les parents informent par téléphone, le maître de classe et le responsable d'établissement.

Lors de circonstances particulières ou de motifs justifiés ayant trait à un événement familial important (mariage, naissance, maladie, regroupement familial...), une fête religieuse importante, un traitement médical ou un suivi thérapeutique ne pouvant avoir lieu hors des heures de classe, etc., une demande de congé motivée, le cas échéant avec une pièce justificative, doit être adressée suffisamment à l'avance et, par écrit au RE (responsable d'établissement).

Attention, les demandes de congé ayant trait à des motifs de convenance personnelle comme les vacances, les voyages, les loisirs ne constituent en aucun cas des motifs justifiés.



12. Prévention

Au cours de l'année scolaire, les élèves sont sensibilisés par différents intervenants extérieurs et sur divers sujets.

- Une information concernant la prévention dans le domaine de la sexualité est donnée aux classes 2H, 4H et 8H. Le service étant surchargé, il y a parfois un décalage d'une année dans ce programme.
- Des conseils et exercices de sécurité routière sont prévus pour les élèves de 1H, 2H, 3H, 4H et 6H.
- La cabine dentaire procèdera au contrôle annuel habituel. Les parents qui font contrôler leurs enfants chez un dentiste privé voudront bien, en temps voulu, apporter une attestation à l'enseignant(e) de leur enfant.
- Les chargés de prévention de la Brigade des Mineurs (BMI) visitent chaque année les classes de 7H. Ils rappellent aux élèves que chacun a des droits mais aussi des devoirs. Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer.

13. N° de téléphone des bâtiments scolaires

<i>Le Châtelard</i>	026 652 44 88	<i>Massonnens</i>	026 653 22 35
---------------------	---------------	-------------------	---------------

14. Adresses utiles

Services auxiliaires scolaires	GLANE Secrétariat	Tél. 026 652 30 60 E-mail : administration@sas-gv.ch Site internet : www.sas-gv.ch	Rue de l'Eglise 100 1680 Romont
Service dentaire scolaire	Clinique dentaire scolaire	Tél. 026 651 99 50	CO de Romont Rte d'Arruffens 17 1680 Romont FR
Direction de l'Instruction publique, de la Culture et du Sport (DICS)	http://admin.fr.ch/dics/	Tél. 026 305 12 06	Rue de l'Hôpital 1 1700 Fribourg

Pour toutes informations complémentaires nous vous invitons à consulter le site www.massonnens.ch